

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNÉ, légalement convoqué le 19 novembre 2021, s'est réuni dans la salle de la Mairie en séance publique limitée à douze personnes, en application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Jacques AUGRIS, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Jacques AUGRIS, Mickaël COLIN, Ginette BOUYER, Serge GRIMAUD, Nadine NEAUX, Michelle CAILLAUD, Marie-Hélène THÉNAUD, Avelino RODRIGUES, Guillaume LANCEREAU, Anthony ARLOT, Suzie PORTEJOIE, Joël COULAIS, Maryvonne DELAGRANGE

Était absent excusé : M. Didier MÉZIL

Était absente : Mme Nathalie DEMELLIER

Pouvoir : M. Didier MÉZIL à M. Michaël COLIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Nadine NEAUX a été élue secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2021
2. DROITS DE PRÉEMPTION
3. RÉVISION DU LOYER – LOGEMENT COMMUNAL 22 QUARTIER DE L'ÉRABLE
4. CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE CNP 2022
5. CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE
6. RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS
7. ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ A RESPECTER LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DU SYNDICAT ÉNERGIES VIENNE A LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC
8. CHAUFFAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE
9. QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2021.

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ↪ Section A n° 951 – 953 – 954 – 955 – 957 et 1052 « Champagné-Lureau »
- ↪ Section A n° 967 « Champagné-Lureau »
- ↪ Section C n° 786 « 20 Route de Niort »
- ↪ Section G n° 308 et 1762 « L'Érable » et section G n° 2070 (ancien G1760) « Route de Montmorillon »
- ↪ Section G n° 2065 (ancien G 1180) et 2067 (ancien G 1181) « L'Érable »

RÉVISION DU LOYER – LOGEMENT COMMUNAL 22 QUARTIER DE L'ÉRABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de procéder à la révision contractuelle du loyer à compter du 1^{er} décembre 2021. Ce qui porte le loyer mensuel à 464.80 €.

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE CNP 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- D'adopter les conditions générales du contrat CNP version 2022 pour ses agents affiliés à la CNRACL.
- D'adopter les conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat CNP version 2022.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conditions particulières relatives aux conditions générales « version 2022 » du contrat 1406D.

CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ↪ Accepte la proposition de GROUPAMA pour un montant de 9 031.36 € tous contrats d'assurance confondus.
- ↪ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ↪ Décide de fixer la rémunération des agents recenseurs à 1500 € Brut et de leur verser une indemnité forfaitaire de déplacement de 100 €.
- ↪ Autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à cet effet.
- ↪ Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ A RESPECTER LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DU SYNDICAT ÉNERGIES VIENNE A LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ↳ S'engage à respecter les conditions d'éligibilité.
- ↳ Autorise Monsieur le Maire à signer la lettre d'engagement.

CHAUFFAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ↳ décide de faire réaliser les travaux.
- ↳ Accepte le devis de la SARL Roland VAILLIER d'un montant de 1 335.65 € TTC.
- ↳ Inscrit la dépense en investissement.

A noter :

Monsieur Mickaël COLIN est sorti et n'a pas pris part à la délibération ni au vote, il n'a pas fait usage du pouvoir de Monsieur Didier MÉZIL. Puis il a regagné la séance.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- Les courriers de Monsieur Guy Mélanie de VERMELLES et de l'époux de Madame LELEU Pascaline ont été transmis à tous les Conseillers.
- L'APE a donné un courrier de remerciements pour la subvention ainsi qu'une invitation pour la soirée de Noël du vendredi 17 décembre 2021.
- Passages de convois exceptionnels sur la RD148 pour l'éolien.
- Invitation du Comité de Jumelage de CIVRAY et sa Région à la 35^{ème} édition du TÉLÉTON les 3 et 4 décembre 2021 à CIVRAY.
- Manifestation : rassemblement pacifique anti-éolien le 11 décembre 2021
- Courrier du Département concernant l'ouverture d'un espace France Services, porté par le Département de la Vienne, au sein de la Maison Départementale des Solidarités de Proximité de Civray.

Madame Nadine NEAUX :

- fait le point sur la cantine à 1 € : sur 53 familles (81 enfants), 5 familles (6 enfants) n'ont pas donné le quotient familial. Suivant le quotient familial, 10 familles (15 enfants) sont au tarif de 2.76 €, 8 familles (10 enfants) au tarif de 2.50 € et 35 familles (56 enfants) au tarif de 1 €.
- Demande aux conseillers de lui donner des informations pour le bulletin s'ils le souhaitent.

Monsieur le Maire remercie Nadine, Catherine et Ginette pour leur investissement sur la cantine à 1 €.

Monsieur Anthony ARLOT demande les horaires du planning de la visite de Monsieur le Sous-Préfet de jeudi après-midi ?

Monsieur le Maire présente le déroulé du programme qui commence à 14h30 et se termine à 17h15.

Madame Suzie PORTEJOIE demande quand est le rendez-vous avec SRD ?

Monsieur le Maire lui fait savoir qu'il a rendez-vous le 30 novembre à Champagné-Saint-Hilaire.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.